

# NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

## Réunion préparatoire du 05 avril 2013

### Présents :

**Ecole maternelle :** M. Alexandre PILLE Directeur ; Mme Valerie COTTON enseignante

**Ecole primaire :** Mme Juliette SAPIR directrice ; Mme Cécile FARJAUDOU enseignante

**F.C.P.E. :** M. Cécile EECKHOUDT ; M. Lionel ROUSSELOT ; M. Frédéric GUITEL

**MAIRIE :** M. Alain LABRIT 1<sup>er</sup> adjoint ; Mme Marylène COUDREC adjointe aux affaires scolaires ; Mme Isabelle GROSSOT administrative référente aux affaires scolaires ; M. Olivier FOISSARD Coordonnateur enfance-jeunesse.

M. Labrit propose que la mairie soit coordonnatrice des réunions pour l'étude de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Il rappelle les principes de base des nouveaux rythmes scolaires à savoir :

- Journée de classe de 5h30 au maximum
- Demi-journée de classe de 3h30 maximum
- Pause méridienne de 1h30 minimum.

Une dérogation pourrait éventuellement être demandée dans l'hypothèse d'une journée supérieure à 5h30.

M. FOISSARD précise que, dans le cas où la sortie officielle de classe serait maintenue à 16h30, certains enfants ne seraient pris en charge par l'accueil de loisirs que pour  $\frac{3}{4}$  d'heure.

D'après les dispositions actuelles relatives aux nouveaux rythmes scolaires, la sortie officielle serait à l'heure effective de fin de classe. Donc les enfants ne seront pris en charge par l'accueil de loisirs que sur inscription de la part des parents à l'activité périscolaire. De ce fait, l'heure de sortie officielle des enfants serait celle précisée par le règlement de l'activité périscolaire.

M. LABRIT présente quelques simulations envisageables pour l'application des nouveaux rythmes scolaires.

Les enseignants proposent une organisation de la semaine scolaire suivant le schéma suivant (cf. annexe) :

- Des matinées scolaires du lundi au vendredi de 3h30 (8h30 – 12h)
- Des soirées scolaires de 1h45 (14h – 15h45) les lundi, mardi, jeudi ;
- Une soirée scolaire de 1h15 (14h – 15h15) le vendredi.
- Une pause méridienne de 2 heures (12h – 14h)

D'après l'avis des enseignants, cette formule valoriserait les apprentissages fondamentaux en matinée, les enfants étant plus réceptifs le matin.

Le temps scolaire de la journée serait de 5h15 les lundi, mardi et jeudi, de 3h30 le mercredi et de 4h45 le vendredi (temps total hebdomadaire de 24h).

Cette formule allongerait le temps des activités périscolaires en soirée de  $\frac{3}{4}$ h les lundi, mardi et jeudi, et de 1h15 le vendredi.

La réglementation impose une récréation pour chaque demi-journée d'enseignement.

L'après midi étant limitée à 1h45, le temps réservé à la récréation pourrait être positionné, suivant les propositions des enseignants, en fin de cours, soit à 15h30.

Cette solution pourrait permettre un début de l'activité « étude » à 16h.

M. FOISSARD nous informe que deux animateurs ayant leur domicile éloigné auraient quelques difficultés pour déjeuner chez eux.

En aparté, M. Pille nous informe, qu'après concertation des services et administrations concernés, une classe supplémentaire serait ouverte pour la rentrée prochaine.

Réunion clôturée à 20h.

**Prochaine réunion : MARDI 11 JUIN à 19h30 au patio de l'école élémentaire.**

### **Ordre du jour prévisionnel :**

- **Compte rendu de la réunion du 11 avril 2013**
- **projets et organisations d'activités**